



Commission de l'Insertion des Jeunes

21 avril 2022

Compte rendu

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Presentation des candidates à la vice-presidence de la commission | 5 |
| Intervention de la DARES sur les pistes d'évaluation quantitative et qualitative du contrat d'engagement jeune | 7 |
| Retour sur les premières remontées de terrain concernant la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune | 13 |

La séance est ouverte à 14 heures 05

Ouverture

Antoine DULIN

Bonjour à tous. Merci à tout le monde d'être là. Nous avons l'honneur d'accueillir par visio Marie Caillaud, présidente du COJ. Concernant l'ordre du jour de cette commission insertion, nous commencerons par la présentation des candidates. Nous avons choisi de leur laisser la possibilité de se présenter et d'exprimer leurs motivations afin de procéder à l'élection demain. Nous comptons sur la mobilisation de chacun derrière vos mails et écrans.

Ensuite, nous consacrerons du temps au contrat d'engagement jeune. Nous aborderons ce sujet en deux parties : d'abord, la DARES, outil statistique de recherche, présentera les modalités d'évaluation et leur méthodologie. Puis, nous vous rapporterons les retours de terrain de la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune. A ce sujet, je remercie chaleureusement tous les contributeurs et Naouel AMAR, qui s'est occupé de la compilation des différents retours. Ce sera donc l'occasion d'avoir un premier temps d'échange et de voir comment consolider et débiter une première contribution au regard de la saisine de la ministre Élisabeth Borne.

Naouel AMAR

J'ajoute une précision pour le vote : seuls les titulaires recevront un message d'ici la fin de la journée. Si toutefois le titulaire ne peut pas voter, n'hésitez pas à donner votre pouvoir à un représentant ou à un suppléant. Nous garantissons bien entendu l'anonymat des votants.

Antoine DULIN

Au début de cette séance, peut-être les personnes qui n'étaient pas présentes à la première commission aimeraient-elles se présenter.

Nicolas FRAYSSINET

Je suis chargé de mission jeunesse au sein de la caisse centrale de MSA. Je représente le régime agricole de Sécurité sociale.

Manon HOUARNER-JEMAÏ

Avec Hamza Bensatem, nous sommes présents en tant que membres de l'ADEPAPPE 13. Nous sommes ici en tant que représentants de l'Aide sociale à l'enfance des Bouches-du-Rhône.

Antoine DULIN

C'est une force et aussi une nouveauté dans la commission insertion et dans le COJ d'avoir, d'une part, davantage de jeunes et, d'autre part, d'ouvrir à ce champ de la protection de l'enfance. Cette expérience est riche pour nos travaux et se fait en lien avec la question du huitième collègue du CNLE.

Anne-Sophie COUSTEAUX

Bonjour, je suis la cheffe de la mission expérimentation « Évaluation des politiques publiques » à l'INJEP. C'est un centre de ressources, d'expertise et de production de connaissances sur la jeunesse, mais aussi sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport. Nous sommes particulièrement intéressés par le sujet du CEJ et de son évaluation.

Jordan PARISSE

Je reprends la suite d'Anne-Sophie. Je suis chargé d'étude et de recherche sur les politiques territoriales de jeunesse au sein de la mission « études et recherche » de l'INJEP.

Julie COURONNE

Je suis chargée d'étude et de recherche sur les questions de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes à l'INJEP.

Amélie VIGUIER

Je suis chargée de mission emploi et formation à la sous-direction des politiques publiques et à la direction générale des outre-mer.

Audrey BANULS

Je représente la confédération Force ouvrière.

Mikaël SCRIZZI

Je suis chef du pôle développement ingénierie. Je représente Béatrice Angrand, présidente de l'Agence du service civique.

Cyrille COHAS-BOGEY

Je représente le réseau E2C, Écoles de la deuxième chance.

Caroline CAILLEAU

Je suis représentante du CNAJEP.

Julien VERMIGNON

Je suis membre du Forum français de la jeunesse.

Christophe JEAN

Je suis membre de la commission locale de Saint-Nazaire pour l'Association nationale des directeurs de mission locale.

Jeanne PECHON

Je suis représentante pour le Forum français de la jeunesse et candidate à la vice-présidence de la commission insertion.

Bertrand RIFFIOD

Je représente la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Je représente particulièrement Ellen Thompson.

Lorette Privat

Je représente Pauline de la Losa pour la CNAPE.

Antoine DULIN

Je propose à présent de donner la parole à Jeanne Péchon.

Présentation des candidates à la vice-présidence de la commission

Jeanne PECHON

Bonjour à toutes et à tous. Je vous présente ma candidature à la vice-présidence de la commission d'insertion des jeunes. Je suis actuellement administratrice du Forum français de la jeunesse et ma candidature s'inscrit dans le travail initié par Héloïse Moreau, qui a elle-même été vice-présidente de cette commission. J'ai 26 ans et suis engagée depuis près de 10 ans au sein du mouvement des Jeunes communistes de France au sein duquel j'exerce des responsabilités d'ordre national. Je représente le FFJ au sein du COJ depuis la précédente mandature.

En quelques mots, le FFJ a été créé en 2012. C'est un espace de représentation des jeunes qui retranscrit leur diversité et leurs formes d'engagement. Cette spécificité du FFJ est un atout pour les travaux initiés dans le cadre du COJ.

Lors de ma précédente mandature au sein du COJ, j'avais présidé la commission égalité femmes-hommes et co-rapporté le rapport sur l'orientation non genrée adopté en avril 2021. Cette expérience pourra être mise au service de la vice-présidence de la commission insertion des jeunes. J'avais également poussé les enjeux de formation et d'accès à l'enseignement supérieur, et le renforcement des services public sur tout le territoire. Je considère que la jeunesse regorge de forces créatrices et d'ingéniosité. Mais aujourd'hui, elle ne peut malheureusement exprimer tout son potentiel. L'accroissement des précarités entraîne des difficultés à se projeter vers un avenir qui se révèle incertain. Je considère que c'est une perte pour la société. Nous devons travailler à une rénovation en profondeur des politiques d'insertion des jeunes. Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire d'investir dans la jeunesse via l'action publique, de sortir d'une logique de dispositifs spécifiques pour aller vers le droit commun et sécuriser les parcours de vie des jeunes. Le récent renouvellement du COJ s'est accompagné d'un élargissement du collège jeunes pour permettre une participation toujours plus forte des jeunes à la co-construction des politiques publiques qui les concernent. Ma candidature intervient en ce sens pour sortir de cette logique de témoignage jeune et s'inscrire dans un cadre d'expertise. Ma candidature répond à l'ensemble de cet enjeu et je tiens à ce que les travaux de la commission puissent être les plus représentatifs possible des besoins et des aspirations des jeunes. Puisque à travers leur avenir se joue aussi celui de la société.

Antoine DULIN

Merci beaucoup, Jeanne. Nous laissons arriver la deuxième candidate et nous vous invitons à présenter votre parcours et vos motivations à la vice-présidence.

Keltoum ROCHDI

Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie d'être là. Je suis avant tout une maman de trois enfants. Je suis une citoyenne engagée sur différentes thématiques telles que la jeunesse, le handicap ou la santé. J'en suis à mon deuxième mandat d'élue locale, comme adjointe au maire de la ville de Cergy et également conseillère communautaire à l'agglomération de Cergy-Pontoise. Récemment, le Président m'a confié la mission supplémentaire de l'emploi, étant présidente de la mission locale. J'ai mis en place une formation de prévention en premier secours en santé mentale car la crise sanitaire a laissé des séquelles et il faut accompagner les publics. J'ai en outre mis en place des consultations psychologiques gratuites au sein de la collectivité pour les jeunes enfants et parents. Depuis les dernières élections, j'ai été élue présidente de la mission locale AVEC de Cergy-Pontoise, association qui intervient sur le territoire des treize communes. Mais nous intervenons également en milieu rural. Nous avons répondu à un appel à projet d'un bus de l'emploi qui se déplace pour aller à la rencontre des jeunes quand ils ne peuvent se déplacer.

J'interviens en tant que vice-présidente de l'ARML, mais également au niveau de l'UNML. J'ai pu travailler sur différents dossiers qui concernent l'ensemble de la jeunesse française. Nous avons également travaillé à leur accompagnement vers un logement, l'objectif étant d'essayer de créer un fonds de garantie. Nous souhaitons également les accompagner vers une formation, les suivre et les rassurer. Une approche sur tout l'accompagnement administratif est à mettre en œuvre, car les renoncements aux droits sont nombreux, alors que beaucoup de dispositifs existent mais sont souvent trop méconnus. Faciliter l'accès à la santé est également primordial, car le bien-être mental en particulier est nécessaire pour favoriser l'autonomisation des jeunes. Il est nécessaire de travailler avec chacun des acteurs, de mettre en place des comités et sessions de travail, de formuler des propositions avec les jeunes pour les tirer vers le haut. Les jeunes sont talentueux mais souvent freinés. Il faut arriver à les accompagner pour lever ces barrières. Ensemble au sein de cette commission, je serai ravie de pouvoir apporter ma contribution et mon expertise au service de la jeunesse.

Antoine DULIN

Merci de vous prêter à cet enjeu démocratique. Cela montre l'intérêt que les uns et les autres portent à cette commission insertion des jeunes. Quoi qu'il arrive, j'espère qu'à la suite des élections, nous pourrons compter sur chacune de vous deux pour porter un certain nombre de sujets, tant du côté des missions locales et de l'UNML, partenaire clé des enjeux d'insertions, que du côté du Forum français de la jeunesse.

Bon choix à chacun d'entre vous. Nous vous communiquerons les résultats de l'élection lundi ou mardi.

Nous allons aborder la question du CEJ. Dans un premier temps, nous aurons une présentation par la DARES de leur méthodologie sur l'évaluation quantitative et qualitative du CEJ. Ils ont été missionnés par la ministre et le gouvernement sur le sujet. Dans un deuxième temps, nous aurons un temps d'analyse et de débats sur les premiers retours du questionnaire envoyé à la suite de la précédente commission.

Intervention de la DARES sur les pistes d'évaluation quantitative et qualitative du Contrat d'Engagement Jeune

Claire-Lise Dubost

Nous sommes ravis de vous présenter l'état de nos réflexions à propos de l'évaluation du CEJ. La DARES, en quelques mots, est le service statistique du Ministère du travail. Nous conduisons des études et des évaluations.

Nous nous sommes d'abord posé la question des critères à évaluer sur le CEJ. Ceux-ci sont multiples :

- Est-ce que le recours au CEJ atteindra le niveau attendu ?
- Est-ce que le public qui entre en CEJ sera le public ciblé, soit les jeunes précaires ?
- Les effets à moyen terme du CEJ sur les jeunes.
- Les effets sur le retour à l'emploi.
- Le bien-être des jeunes.
- L'effet de la mise en place du CEJ sur le recours à d'autres dispositifs.
- L'allocation ou l'accompagnement dans le CEJ.
- Le CEJ en lui-même ou pris en comparaison avec des dispositifs comme la Garantie jeunes.

Pour répondre à ces questions, nous avons envisagé différentes démarches : l'évaluation quantitative et l'évaluation qualitative.

1) Évaluation quantitative

Le suivi du public qui entre en CEJ fait partie des travaux que nous pourrions mettre rapidement en place. Nous prévoyons d'assurer un suivi mensuel des entrées et du nombre de bénéficiaires en CEJ.

Ensuite, l'objectif sera de caractériser les jeunes entrés en CEJ pour définir à quel point nous parvenons à cibler le public par le dispositif.

Enfin, nous étudierons la question de leur insertion dans l'emploi.

Pour la description de ces trois aspects, nous disposons déjà de systèmes d'informations : le dispositif i-MILO pour les missions locales ; les données de Pôle emploi ; un appariement appelé ForCE qui met en regard les données missions locales et Pôle emploi avec la DSN.

L'étape suivante consisterait à évaluer les effets nets du passage en CEJ. Mais le problème est qu'il n'y a pas eu d'expérimentation pour le CEJ. Il a été déployé sur l'ensemble du territoire et non dans une seule partie des territoires. Depuis près de trois mois, nous essayons de trouver des contextes de déploiement du CEJ ou des cadres qui se rapprochent le plus de ce type d'expérimentation. C'est le fruit d'un travail collectif que je vous restitue aujourd'hui.

Je vais vous présenter les sept pistes qui nous restent pour évaluer le CEJ. Sur ces sept pistes, une seule permettrait d'évaluer le CEJ dans sa globalité. Pour ce faire, nous comparerions les jeunes de 24 ans avant et après le CEJ et des jeunes de 26 ans avant et après le CEJ. Cela ayant pour but de tenir compte de l'évolution de la conjoncture et de voir l'effet net du CEJ sur les 24 ans. Le problème de cette méthode est qu'elle se restreint aux jeunes les plus âgés éligibles au CEJ.

Pour les aspects spécifiques, nous proposons deux évaluations qui permettraient de mesurer les effets de l'accompagnement dans le CEJ :

- comparer un jeune de 26 ans bénéficiaire du RSA à un jeune de 24 ans bénéficiaire du CEJ : allocations à peu près similaires du RSA et du CEJ, mais accompagnement beaucoup plus fort en CEJ ; technique d'appariement entre ces jeunes ; déduire une meilleure insertion en emploi des jeunes en CEJ grâce à l'accompagnement ; problème d'un effet localisé sur les 24 ans et des disparités départementales d'accompagnement pendant le RSA ;
- exploiter les variations dans l'intensité de l'accompagnement : différences du niveau et de la nature d'accompagnement entre Pôle emploi/Mission locale et le CEJ (15 à 20 heures) ; autre possibilité, évaluer les effets d'un accompagnement à dominante collective versus les effets d'un accompagnement à dominante individuelle ; déduire l'effet sur l'emploi de l'accompagnement du jeune en CEJ.

Le pendant de ces précédentes méthodes serait l'évaluation de l'allocation.

- Comparer un jeune éligible à l'allocation et un jeune non éligible ayant des revenus assez proches ; déduire l'impact de l'allocation sur l'insertion dans l'emploi ; problème éventuel d'un faible taux de jeunes non éligibles à l'allocation en CEJ.

Les deux pistes suivantes portent sur une évaluation du CEJ mis en place spécifiquement par Pôle emploi. D'une agence à l'autre, le nombre de conseillers dévoués au CEJ varie. L'objectif est de comparer des agences aux caractéristiques proches mais avec un nombre différent de conseillers en CEJ. Nous utiliserons ce contexte pour conclure que certaines agences sous-dotées n'inciteraient pas les jeunes éligibles au CEJ à effectuer des démarches ; tandis que d'autres, sur-dotées auraient davantage de jeunes en CEJ. Ce cadre sera utilisé pour deux méthodes :

- appairer les jeunes d'une agence sous-dotée à des jeunes en CEJ d'une agence sur-dotée : regarder l'effet du CEJ sur ces jeunes ;
- utiliser une potentielle variation du taux de recours au CEJ au niveau local : mesurer en fonction des disparités un effet du CEJ sur l'insertion à l'emploi.

2) Évaluation qualitative

Nous souhaitons faire un appel à projet de recherche afin d'avoir des propositions de méthode sur le qualitatif. Nous pensons d'ailleurs qu'il faut nous articuler avec vos travaux.

Nous avons réfléchi à quatre axes d'évaluation :

- le recours au CEJ et son articulation avec les autres dispositifs : le recours et le non-recours qui passent par trois mécanismes (non-connaissance ; non-proposition ; refus du jeune) ; raison de ces phénomènes ; question du « cannibalisme » (multiplication des dispositifs à destination des jeunes, place du CEJ dans ce paysage) ;
- les jeunes : comprendre qui sont les jeunes en CEJ ; creuser leur perception du dispositif, la manière de se l'approprier, les contraintes, l'intensité de l'accompagnement, leur remobilisation sur le marché de l'emploi ;

- les conseillers : interroger leurs motivations et conditions du déploiement du CEJ ; conditions de travail ; cultures différentes entre mission locale et Pôle emploi ; influence de l'expérience des conseillers sur la trajectoire des jeunes en CEJ ;
- les jeunes en rupture : comprendre comment le CEJ arrive à les cibler.

Ces quatre axes sont tout à fait susceptibles d'évoluer en échangeant avec vous.

Au vu du nombre de travaux, nous souhaiterions faire un appel à projet de recherche, coordonner et faire remonter ces informations via un comité de suivi que nous piloterions, associant les opérateurs tels que Pôle emploi et mission locale. Nous aimerions également nous articuler avec les travaux du COJ.

A court terme, nous allons mettre en place le suivi des entrées en CEJ et faire un premier bilan l'année prochaine. A moyen et long terme, nous effectuerons des travaux d'évaluation qualitatif et quantitatif.

Nous pensons démarrer l'appel à projet de recherche qualitative fin 2022. Une première étude bilan descriptif arrivera au deuxième semestre 2023. Les rapports finaux de recherche qualitative et quantitative ne sont pas prévus avant 2024-2025.

Je vous remercie pour votre attention.

Antoine DULIN

Merci beaucoup. Je vous propose de prendre des interventions plutôt sur l'aspect méthodologique.

Caroline CAILLEAU

Merci pour cette présentation claire et rapide. Je voudrais savoir quel type d'emploi est étudié dans l'effet sur le retour à l'emploi, précaires ou stables ? De plus, le CEJ a une durée limitée par rapport au RSA, est-ce pertinent de comparer les deux dispositifs au vu de leurs différences ? Dernière question, vous évoquez un appel à projet de recherche avec un comité de suivi, sera-t-il possible d'inclure des jeunes concernés dans ce comité de suivi ?

Christophe JEAN

Je voudrais revenir sur le qualitatif où vous distinguez trois notions : la non-demande, la non-proposition et la non-information. Je pense pertinent d'analyser la phase de diagnostic, préalable au CEJ. Pour certains jeunes, nous optons pour une phase intermédiaire non pas parce que nous ne sommes pas informés mais parce que nous jugeons que l'objectif en termes de temporalité est trop court pour envisager une entrée CEJ.

Deuxième point, je pense qu'il serait important d'étudier une population qui relève de l'obligation de formation : les mineurs. Je ne vois également pas d'analyse comparée sur deux catégories de public, à savoir les diplômés et les non diplômés. De plus, comment prenez-vous en compte les dispositifs mis en œuvre par des collectivités territoriales non renseignées sur les systèmes d'informations nationales ?

Salim DIDANE

Premièrement, conduirez-vous des analyses des trajectoires pour examiner comment le profil des jeunes évolue dans le temps ?

Deuxièmement, l'expérience de la garantie jeunes comprenait un conseil scientifique qui rassemblait un ensemble d'acteurs plus large que simplement les opérateurs et qui portait, en conséquence, un regard critique sur les démarches évaluatives. Il serait intéressant de s'en inspirer.

Troisièmement, parmi vos axes, vous ne parlez pas de l'effet sur les interactions entre les acteurs, et comment le public est trié. En théorie, une circulaire cible qui doit aller à Pôle emploi et en mission locale pour le CEJ. Je pense que la réalité est tout autre, sur ce, comment allez-vous observer notre capacité collective à mieux accompagner des jeunes qui se trouvaient hors des radars ?

Claire-Lise Dubost

D'abord, nous retenons souvent les CDI ou CDD de plus de six mois pour nous assurer de l'insertion en emploi durable. Nous pourrions tout à fait affiner les emplois retrouvés à la suite du CEJ.

Pour la comparaison avec le RSA, nous pensions comparer des personnes entrées au même moment dans le dispositif du RSA ou du CEJ et les regarder environ un an plus tard, avec une profondeur similaire donc.

Ensuite, le concept de non-proposition du conseiller peut inclure cette idée de non-adéquation d'où l'intérêt d'enquêter auprès des conseillers et de savoir dans quels cas ils considèrent que le jeune n'entre pas dans les critères du CEJ.

Concernant l'obligation de formation, nous avons en tête que les 16-18 ans entrent dans un cadre particulier. Nous sommes plus tournés vers le domaine de l'emploi plutôt que du côté scolaire et formation. Nous avons choisi de centrer cette évaluation sur les majeurs mais peut-être pourrions-nous réfléchir au sujet via l'évaluation qualitative.

A propos du clivage diplômés et non diplômés, a priori le public CEJ concerne des jeunes peu diplômés. Ce sera une variable utilisée dans les analyses pour voir si l'effet est le même en fonction du niveau de formation.

Puis, ce serait un vrai défi de tenir compte de la manière dont les dispositifs sont déployés à des niveaux territoriaux car cela est déjà compliqué au niveau national. Nous prendrons les informations du FSE qui connaît finement l'étendue des dispositifs.

Au sujet de l'analyse trajectoires, c'est une piste intéressante qu'il serait possible d'ajouter dans les bilans descriptifs et présenter les parcours-type avant et après le CEJ.

Pour la garantie jeunes, la phase d'expérimentation justifiait l'existence d'un conseil scientifique extérieur pour en valider les résultats. Néanmoins, le comité de suivi n'est pas arrêté et pourrait éventuellement ressembler à ce conseil scientifique mais également inclure des jeunes.

Enfin, en amont, nous sommes limités sur le quantitatif par rapport au recours en CEJ et le « cannibalisme » entre les dispositifs. Nous n'avons pas envie de mettre en concurrence Pôle emploi et la mission locale en les comparant, mais nous pouvons tout à fait regarder sur le terrain pour savoir pourquoi un jeune préfère aller chez tel opérateur plutôt qu'un autre.

Marion TANNIOU

Pour ce dispositif, ne devons-nous pas bâtir dès le démarrage des éléments à géométrie variable pour construire des populations témoins qui font ici défaut ? Peut-être serait-il judicieux de greffer des éléments alternatifs mais paramétrés pour ensuite voir les variations. Nous pouvons penser au revenu de la solidarité jeune à Lyon par exemple. Comparer de manière itérative des dispositifs pourrait les faire évoluer plus rapidement.

Puis, comment mesurer le mode de mobilisation des acteurs, l'effectivité du parcours sans couture, les freins périphériques, l'accès à la santé et au logement ou encore l'impact du CEJ dans la lutte contre la pauvreté des jeunes ?

Corine PERRODIN

Vous avez évoqué la mission des mineures et un axe relatif aux jeunes en rupture. Je voulais témoigner de l'intérêt que notre direction, la DPJJ, porte à cette question.

Marie TRELLU-KANE

L'option d'analyser l'impact du CEJ sur des jeunes d'âge similaire versus l'impact du RSA pour des jeunes de 26 ans, ou encore la question du « cannibalisme », sont très intéressantes.

J'avais compris que l'un des objectifs fondateurs du CEJ était d'avoir une universalité de l'accessibilité pour aider les jeunes en difficulté d'insertion. Je trouve pertinent d'analyser si ces objectifs sont atteints mais également de les challenger avec les choix d'organisation tels que la durée de quinze à vingt heures d'accompagnement. Il me paraît également vital qu'il y ait des jeunes dans les comités de suivi. Il m'importe enfin d'explicitier les types d'activité proposées à l'accompagnement et comment elles impactent les compétences transversales comme la confiance en soi primordiale à l'insertion citoyenne.

Julie COURONNE

A l'INJEP, je mettrai en place une enquête qualitative au sujet des trajectoires de parcours et le rapport à l'accompagnement et au dispositif des jeunes entrés en CEJ. Je serai donc très attentive à ce que fait la DARES. Pour la partie qualitative, il me semble qu'il faudrait distinguer les jeunes et les conseillers de Pôle emploi de ceux de la mission locale, les jeunes ne se représentant certainement pas de la même manière ces dispositifs.

Deuxième remarque, je ne peux imaginer un unique protocole d'enquête pour deux opérateurs qui ne devraient pas accueillir le même public : les jeunes les moins précaires pour Pôle emploi et les publics les plus précaires pour le CEJ.

Dernière remarque, en tant que chercheuse, je peux témoigner que le conseil scientifique est un espace d'échange et de discussions très stimulant.

Keltoum ROCHDI

Un dispositif est mis en place par les services de l'Etat, le PRIJ. C'est une méthode qui permet aux acteurs de terrains de travailler ensemble. Le risque de concurrence entre Pôle emploi et Mission locale peut être évité si nous apprenons à travailler ensemble. Le PRIJ apporte des éléments de réponse dans une démarche de faire ensemble.

Antoine DULIN

Je vous laisse répondre à toutes ces questions. Je pense qu'il faut que nous travaillions ensemble à imaginer comment le comité de suivi et la commission insertion des jeunes se fassent mutuellement écho. Au sujet du calendrier, *a priori*, le travail ne s'arrêtera pas forcément en mars 2023 lors du bilan final.

Claire-Lise DUBOST

Merci pour tous vos retours qui pourront notamment nourrir la partie qualitative avec des angles tels que l'articulation mission locale/Pôle emploi sur le terrain.

Concernant l'intégration de la dimension des variations du dispositif, elles auraient été souhaitables. Des propositions telles que la mise en place d'une publicité pour le CEJ plus forte sur un territoire que sur un autre, n'ont jamais abouti.

Nous intégrons déjà les résultats d'autres dispositifs avec la garantie jeunes dont nous continuons à analyser beaucoup de travaux d'évaluation.

Par rapport aux dispositifs mis en place à des niveaux plus locaux, comme le RSA à Lyon, je pense qu'ils ne sont pas comparables.

Nous prenons bien note de votre intérêt pour les jeunes en rupture et les 16-18 ans, ainsi que pour la concurrence entre les dispositifs. Il sera également intéressant d'avoir une analyse comparée RSA/CEJ.

A propos de l'enquête qualitative en train d'être mise en place à l'INJEP sur les jeunes rentrés en CEJ, je pense qu'il est tout à fait possible de créer des connexions avec vous.

Antoine DULIN

Merci, je pense effectivement qu'il est intéressant que vous ayez un échange avec Julie Couronné y compris sur les liens INJEP/DARES. Je pense également que nous pourrions reformaliser les manques et restes à faire dans la partie évaluation entre vous et nous.

Retour sur les premières remontées de terrain concernant la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune

Antoine DULIN

Je vous propose de passer à la remontée de nos questionnaires terrain. Je vous rappelle que ce questionnaire est en ligne et à diffuser largement pour faire connaître les travaux du COJ.

Plusieurs structures ont répondu à ce questionnaire :

- 18 missions locales ;
- 3 agences de Pôle emploi ;
- 1 Maison d'enfants à caractère social (MECS), les MECS étant des établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté ;
- 1 organisation syndicale ;
- L'UNHAJ ;
- Le Réseau E2C France ;
- La Fondation des Apprentis d'Auteuil/

1) Accessibilité des jeunes

Les premières observations sur l'accessibilité des jeunes au CEJ font part de difficultés rencontrées. La plus-value est le souhait de toucher un public plus important et plus large. Mais les retours sont plutôt négatifs :

- Faible engouement des jeunes ;
- Peu de sollicitation du CEJ ;
- Manque de compréhension ;
- Réticences manifestées sur la durée d'accompagnement ;
- Difficultés d'accès pour certains jeunes ;
- Freins à la mise en œuvre du côté des opérateurs ;
- Manque de moyens, de locaux et de temps pour les conseillers ;
- Allocation dissuasive ;
- Complexité de l'éligibilité administrative.

Sur ce dernier point, nous avons un vrai problème à traiter car les jeunes sans abri ne peuvent pas remplir leur déclaration d'impôts. De plus, comme la déclaration d'impôts est à n+1, ils doivent attendre un an pour activer un CEJ.

Cyrille COHAS-BOGEY

Nous avons pu constater que certains opérateurs avaient une approche quantitative et ne connaissaient pas les diverses subtilités. Peut-être faudrait-il lister le manque de connaissance sur le dispositif du CEJ.

Caroline CAILLEAU

Le cabinet ou la ministre avait émis l'idée de réduire les heures d'accompagnement pour les jeunes en rupture. Est-ce qu'il y a eu un retour à ce sujet ?

Antoine DULIN

L'analyse des jeunes en rupture est difficile à calibrer. En tout cas, dans l'appel à projet, s'il est mentionné une adaptation sur l'intensivité d'accompagnement, il y a, toutefois, une volonté d'atteindre assez rapidement les 15-20 heures.

Christophe JEAN

Les mineurs émancipés est un autre cas administratif qui commence à nous apparaître. Comme ils sont mineurs mais émancipés, nous ne savons pas de quelle allocation ils vont pouvoir bénéficier.

2) Accompagnement des jeunes

Antoine DULIN

Ensuite, il est difficile de mesurer l'accompagnement car l'expérimentation ne dure que depuis deux mois d'expérimentation. La plus-value est une offre de service qui se diversifie grâce à des moyens financiers conséquents. Il y a diverses méthodologies selon les missions locales. Il peut y avoir des différences d'accompagnement, entre ceux qui ont vécu la garantie jeunes avec un accompagnement collectif et ceux qui continuent la notion d'accompagnement individuel classique connue des missions locales. Selon les retours, un portefeuille de vingt à vingt-cinq jeunes serait plus approprié. Le portefeuille est de trente pour Pôle emploi. Qu'en est-il des missions locales ?

Christophe JEAN

Cela dépend des missions locales. Certaines tournent à trente jeunes, d'autres ont des conseillers d'accompagnement avec de petit portefeuille CEJ. Les pratiques sont différentes et s'adaptent au terrain.

Antoine DULIN

Nous poursuivons les remontées sur l'accompagnement des jeunes :

- Accompagnements confus et organisation défaillante ;
- Perte de l'accompagnement global et continu des jeunes ;
- Intensité d'accompagnement trop contraignante ;
- Non-recours pour les jeunes très en difficulté ;
- Pas d'accessibilité à tous ;
- Accompagnement biaisé par du contrôle et de la gestion administrative.

Sur ce dernier point, je souhaiterais savoir si vous sentez déjà ce contrôle administratif et quels sont les chiffres qui remontent.

Christophe JEAN

Nous recevons des statistiques tous les quinze jours sur le nombre d'entrées par mission locale au niveau de la région des Pays-de-la-Loire. Il n'y a pas de contrôle, nous en parlons de manière assez conviviale tout en identifiant les bons élèves et les mauvais élèves.

Antoine DULIN

Nous observons également des mauvaises perceptions sur les modalités d'accompagnement. Est-ce qu'il y a des compléments à ce sujet ?

Salim DIDANE

J'ai retravaillé le questionnaire car les adhérents ne répondent pas aux questions ouvertes. Nous avons repris l'esprit général et explicité les questions. Nous avons eu quelques retours qui ne sont pas très concluants à ce stade. Il est trop tôt pour évaluer les effets sur les liens et interactions avec les jeunes en CEJ.

Antoine DULIN

Effectivement, il faudrait voir avec Naouel AMAR s'il est possible de faire évoluer le questionnaire en ligne ou envisager un deuxième questionnaire à l'attention des structures autres que les missions locales et Pôle emploi, et afin que vous puissiez le relayer au sein de vos réseaux.

Keltoum ROCHDI

Les premiers retours correspondent à la réalité claire du terrain aujourd'hui. Tenir une domiciliation pour les jeunes est compliqué, notamment à cause de lourdeurs administratives. Le dispositif du CEJ doit tenir compte de la difficulté de nombreuses collectivités, limitées à certaines domiciliations. Il n'y a certes pas de contrôle, mais néanmoins une contrainte d'objectif donnée aux missions locales dont découlent des inquiétudes car les financements se mettent en place en fonction de l'atteinte des objectifs. Je vous fais part d'une difficulté remontée qui est que beaucoup de collectivités ont leur service jeunesse. Il faut arriver à travailler avec ces collectivités car il est difficile d'aller chercher les jeunes quand il y a beaucoup d'acteurs. De plus, il faudrait parvenir à mutualiser les locaux pour travailler tous ensemble.

3) Charge de travail pour les opérateurs

Antoine DULIN

Nous continuons sur la charge de travail pour les professionnels :

- Lourdeur administrative et surcharge de travail des conseillers ;
- Difficulté avec l'ASP.

D'ailleurs, avons-nous des retours d'interconnexions entre l'application mise en place par le ministère et le système i-MILO ?

Christophe JEAN

Aujourd'hui, l'application est un double système. Nous sommes en double saisie, l'application est totalement déconnectée.

Sur l'ASP, nous avons eu un souci informatique où le système ne permettait pas de gérer les deux allocations relatives à un jeune du dispositif PACEA rentrant en CEJ le même mois.

Antoine DULIN

Autres remontées de terrain sur les opérateurs :

- Accroissement de la charge de travail au détriment de l'accompagnement des jeunes ;
- Travail de saisie supplémentaire ;
- Difficulté de compte-rendu à faire par les conseillers ;

- Remplir des cases pour justifier l'activité du jeune dans le dispositif ;
- Charge mentale.

Christophe JEAN

Les temps de démarche personnelle des jeunes sont quantifiés en fonction de la nature des démarches. Je pense que l'accompagnement doit prendre en compte les besoins des jeunes et non pas seulement les heures.

Marie TRELLU-KANE

Pour information, ce sont essentiellement des retours de missions locales et Pôle emploi ?

Antoine DULIN

Nous avons des retours de missions locales, Pôle emploi, mais également d'autres structures comme par exemple Apprentis d'Auteuil ou le réseau E2C.

4) Coopération entre acteurs

En ce qui concerne la coopération entre acteurs, une dynamique de partenariat semble apparaître, le sentiment de concurrence entre mission locale et Pôle emploi demeure. Ce phénomène a un impact sur les jeunes, qui sont confrontés à des discours différents et à des inégalités de traitement notamment sur les allocations : la mission locale passant par l'ASP, des retards dans le paiement des allocations peuvent intervenir, alors qu'il est plus rapide du côté de Pôle emploi, qui s'appuie sur sa propre régie. Il faudrait me confirmer la prolongation des PIC 100% inclusion.

Jonathan TETAS

La prolongation a été actée jusqu'en juin 2023. J'en profite pour rebondir sur les retours : nous avons l'impression de voir les coups voler entre les deux opérateurs, Pôle emploi et mission locale. En positif, la mise en place du CEJ permet la rencontre d'organisations qui se parlaient peu auparavant et de se rendre compte de leur complémentarité.

Christophe JEAN

Le cadre du diagnostic préalable au CEJ est défini localement aujourd'hui par les opérateurs. Nous avons du côté de Pôle emploi, un cas extrême où un diagnostic prend cinq minutes le temps de remplir les papiers et du côté de Mission locale, nous avons des diagnostics qui arrivent à se dérouler sur trois à cinq entretiens. Nous avons donc diverses notions de temporalité qui conduisent à des volumétries ou des modalités d'entrées différentes. L'absence de cahier des charges ou de liens communs entre les différents opérateurs sur cette phase de diagnostic pose problème.

5) Gouvernance territoriale

Antoine DULIN

Nous poursuivons les remontées au sujet de la gouvernance territoriale :

- confusion sur le dispositif ;
- gouvernance axée sur le quantitatif ;
- multiplication de réunions sur des enjeux technique.

Avez-vous de bons retours sur une dynamique de gouvernance ?

Marion TANNIOU

Cela dépend, nous avons parfois des modes de relation où on associe assez bien le niveau intercommunal au métropolitain, aux politiques d'insertion emploi. Parfois des dynamiques de gouvernance territoriale s'ébauchent grâce à la dynamique SPIE. Parfois, un lien s'établit entre l'Etat et les collectivités parce que la structuration de la mission locale est particulière.

6) Pistes d'amélioration**Antoine DULIN**

Nous pouvons d'ores et déjà vous lister les préconisations de pistes d'amélioration :

- Revoir la coordination entre Pôle emploi et mission locale ;
- Revenir sur les principes de la garantie jeunes ;
- Simplifier l'accès des jeunes au dispositif ;
- Élargir la cible des publics ;
- Adapter la durée d'activité selon le profil des jeunes ;
- Simplifier les outils à destination des jeunes ;
- Alléger les modalités de *reporting* ;
- Former et instaurer des échanges de pratique ;
- Stabiliser les missions locales ;
- Définir la gouvernance territoriale.

La DGEFP a indiqué que 65 000 jeunes auraient signé un contrat d'engagement jeune, 40 000 du côté de Pôle emploi et 25 000 du côté des missions locales.

Pour la suite, il faudrait peut-être travailler avec la DARES sur le dispositif d'évaluation et arriver à une meilleure conciliation.

Le questionnaire est toujours en ligne et n'hésitez pas à le communiquer. La prochaine plénière du COJ est prévue le 19 mai 2022.

La séance est levée à 16 heures 20.